



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} avril 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter, tous les trois mois, un rapport sur l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et dans la région, y compris les mouvements de réfugiés et de déplacés et les progrès accomplis en direction de l'objectif d'aider à créer les conditions favorables à leur retour volontaire. Il rend compte des principaux faits survenus depuis mon dernier rapport (S/2007/739) daté du 17 décembre 2007, y compris en ce qui concerne le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Force de l'Union européenne (EUFOR Tchad/République centrafricaine) et la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH).

II. Évolution récente de la situation

A. Évolution de la situation politique

2. La situation s'est nettement détériorée au Tchad en dépit de la signature à Syrte (Libye), le 25 octobre 2007, de l'accord de paix entre le Gouvernement et les principaux groupes d'opposition armés tchadiens. Dans cet accord, les parties ont convenu de respecter la Constitution, de mettre fin aux combats, d'accorder l'amnistie aux rebelles, de permettre aux groupes rebelles de participer à la gestion des affaires publiques, d'intégrer les forces rebelles dans l'Armée nationale tchadienne et d'organiser à Tripoli une nouvelle rencontre avec la participation de tous les partis politiques et des organisations concernées de la société civile, en vue de suivre la mise en œuvre de l'accord. Toutefois, les parties n'ont pas honoré l'accord. La Concorde nationale tchadienne (CNT) a été le seul groupe armé de l'opposition signataire de l'accord à respecter les termes de l'accord. Le 25 décembre 2007, 1 600 ex-combattants du CNT auraient été admis au Centre de formation militaire de Moussoro, au Tchad.



3. Le 12 décembre, trois des quatre principaux groupes de l'opposition armée tchadienne – l'Union des forces pour le développement et la démocratie (UFDD), le Rassemblement des forces pour le changement (RFC) et l'Union des forces pour la démocratie et le développement fondamental (UFDDF) – ont publié une déclaration annonçant la création d'une alliance dénommée la Résistance nationale. Cette alliance n'a pas entraîné une fusion des trois groupes armés en un mouvement unique mais plutôt la création d'un comité exécutif regroupant les dirigeants des trois groupes, à savoir M. Mahamat Nouri, de l'UFDD, M. Timane Erdimi, du RFC, et M. Abdelwahid Aboud Makaye, de l'UFDDF.

4. Le 26 décembre, le Premier Ministre tchadien, M. Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye, a publié un communiqué dans lequel il a notamment accusé le Gouvernement soudanais d'accueillir, de former et d'équiper des groupes armés tchadiens dans le but de déstabiliser le Tchad et d'empêcher le déploiement de l'EUFOR Tchad/République centrafricaine et la mise en place de l'opération hybride ONU-Union africaine au Darfour (MINUAD). Dans un autre communiqué publié le même jour, le Premier Ministre a lancé un appel à l'Union africaine, à l'ONU et à l'Union européenne afin qu'elles aident à rétablir la paix et la sécurité dans la zone frontalière située entre le Tchad et le Soudan.

5. Dans une lettre du 28 décembre adressée au Conseil de sécurité, le Gouvernement soudanais s'est défendu de planifier une attaque contre le Gouvernement tchadien et a accusé le Tchad de soutenir un groupe armé soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), qui, disait-il, avait récemment tenu une réunion sur le territoire tchadien. Le Gouvernement soudanais a également accusé le Tchad d'effectuer des incursions terrestres et des bombardements aériens dans les régions de Rijl al-Harzaya et de Karmoula, dans le Darfour-Ouest, à quelque 56 kilomètres au sud-ouest de Geneina. Le 7 janvier 2008, le Secrétaire général de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), M. Mohamed Madani al-Azhari, s'est rendu à Khartoum et à N'Djamena pour exhorter les parties à faire preuve de retenue, dans le souci d'éviter une aggravation des tensions.

6. En République centrafricaine, le Premier Ministre, M. Élie Doté, a démissionné le 18 janvier, en réaction à l'examen prévu d'une motion de censure déposée au Parlement et au moment où se déroulaient des mouvements de grève des travailleurs de la fonction publique, qui exigeaient le règlement d'arriérés de salaires. Le 22 janvier, le Président Bozizé a nommé comme nouveau Premier Ministre M. Faustin Archange Touadera, ancien professeur à l'Université de Bangui. M. Touadera, qui a d'abord été rejeté par la classe politique parce que le Chef de l'État n'avait pas consulté les partis politiques au sujet de sa nomination, est parvenu, avec les syndicats, à un accord qui a conduit à une cessation des mouvements de grève le 25 février. Le 28 janvier, le Président Bozizé a formé un nouveau Gouvernement dans lequel les principaux ministres ont conservé leur portefeuille. Par ailleurs, le Comité préparatoire du dialogue a poursuivi ses travaux et devrait mettre au point des propositions détaillées visant à organiser, à l'échéance du 31 mars, un dialogue politique ouvert à tous.

B. Sécurité

7. Le 30 janvier, la situation s'est détériorée à la frontière avec le Darfour, à la suite d'informations selon lesquelles un avion des Forces armées nationales

tchadiennes avait été abattu au sud d'El Geneina, au Darfour-Ouest, par des membres d'un groupe d'opposition armé tchadien. Au même moment, des hélicoptères militaires tchadiens auraient bombardé des positions supposées être tenues par des rebelles près de Goz Beida, dans l'est du Tchad. Des mouvements rebelles ont ensuite annoncé avoir pris le contrôle d'Oum Hadjer, situé entre Abéché et N'Djamena.

8. Le 31 janvier, les forces de la Résistance nationale ont fait mouvement à partir de bases situées dans la région frontalière Tchad-Soudan, dans une colonne comptant de 200 à 300 véhicules. Elles se sont déplacées à partir de l'est, en contournant les grandes villes, dont Abéché, avant de se heurter aux troupes des FANT à Massaguet, situé à 50 kilomètres au nord-est de N'Djamena. Le 1^{er} février, les forces rebelles tchadiennes avaient pris position autour de N'Djamena. Dans la nuit du 1^{er} au 2 février, l'alliance des forces rebelles est entrée à N'Djamena et a encerclé le Palais présidentiel et d'autres lieux stratégiques. Selon certaines informations, des forces du MJE, mouvement rebelle du Darfour, seraient entrées au Tchad pour soutenir les troupes gouvernementales à N'Djamena. Dans les premières heures de la journée du 3 février, de violents combats ont éclaté à N'Djamena. Le 4 février, le contingent tchadien de la Force multinationale (FOMUC) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a quitté sa base, au nord-ouest de la République centrafricaine, et s'est déployé à N'Djamena pour prêter main forte aux FANT, avant de regagner Bangui le 5 mars.

9. Les troupes gouvernementales ont initialement réussi à repousser les forces rebelles et, le lendemain de la tentative de coup d'État, les forces rebelles se sont déplacées avec quelque 100 véhicules à environ 30 kilomètres au sud-est de N'Djamena, d'où elles ont continué à menacer la capitale d'une nouvelle attaque. Le 4 février, les groupes rebelles ont temporairement pris le contrôle de Mongo, à quelque 400 kilomètres à l'est de N'Djamena, puis se sont déplacées à Am Timan, à environ 600 kilomètres de N'Djamena, où elles se seraient scindées en deux grands fronts. Le RFC et l'UFDD se seraient dirigés vers la frontière soudanaise. Le 5 février, les combats ont cessé et les troupes gouvernementales ont consolidé leurs positions dans la capitale.

10. Le 31 janvier, sur la recommandation de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité des Nations Unies, N'Djamena est passée en phase de sécurité IV, en application des règles et consignes de sécurité de l'Organisation. Tout le personnel non essentiel des Nations Unies a par la suite été évacué à Douala, au Cameroun, par des moyens de transport aériens et terrestres. Après la première évacuation, effectuée le 2 février, un effectif réduit de la MINURCAT, composé de 33 personnes, a été installé dans un hôtel sous la protection de forces françaises. Toutefois, l'hôtel ayant essuyé des tirs le même jour, les forces françaises ont procédé à la réinstallation de tout le personnel des Nations Unies dans un lieu plus sûr, en attendant son évacuation au Cameroun. L'évacuation s'est déroulée avec l'appui du Gouvernement français et l'assistance logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Un personnel réduit, composé de 9 membres de la MINURCAT et de 11 fonctionnaires de l'équipe de pays des Nations Unies, est demeuré à N'Djamena. Au 22 février, tout le personnel international de la MINURCAT était revenu du Cameroun et avait repris ses activités normales.

11. Lors du Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 25 janvier au 2 février 2008, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a condamné la tentative anticonstitutionnelle de prise du pouvoir au Tchad et donné mission au Président Kadhafi et au Président Sassou N'guesso de rechercher une solution durable à la crise, en consultation avec les parties tchadiennes. Une équipe composée de représentants des deux médiateurs et dirigée par le général Mokoko, conseiller militaire du Président Sassou N'guesso, est arrivée le 13 février à N'Djamena où elle a rencontré le Président Deby, avant de quitter le Tchad quelques jours plus tard.

12. Le 10 mars, le Président Kabila, de la République démocratique du Congo, en sa qualité de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), a convoqué un sommet extraordinaire sur la situation au Tchad. Dans le communiqué final qui a été publié à l'issue du sommet, les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC ont condamné le recours à des voies non constitutionnelles comme mode d'accession au pouvoir au Tchad, exhorté toutes les parties tchadiennes à appliquer les accords antérieurs et exprimé leur appui aux efforts de médiation entrepris par le Président Kadhafi et le Président Sassou N'guesso, en s'engageant par ailleurs à fournir une aide d'urgence au Tchad.

13. Les 13 et 14 mars 2008, j'ai assisté au onzième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). En marge du Sommet, le Président Deby et le Président Al-Bashir ont signé un nouvel accord, sous les auspices du Président Wade du Sénégal. Les parties ont convenu de se réconcilier, de normaliser leurs relations et de contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans les deux pays et dans la région. Après avoir rappelé les accords précédents (Accord de Tripoli du 8 février 2006, Accord de Khartoum et son Protocole additionnel du 28 août 2006, Déclaration de Cannes du 15 février 2007 et Accord de Riyad du 3 mai 2007), les parties ont demandé à la communauté internationale de prendre toutes les dispositions voulues pour mettre en place une « force de paix et de sécurité » afin de « garantir et d'observer les opérations mixtes de sécurisation de leur frontière commune ». En outre, elles ont convenu de créer un groupe de contact chargé de suivre la mise en œuvre de l'accord, ainsi que de cesser tout appui aux activités des groupes armés et d'empêcher l'utilisation de leurs territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre État.

14. Le 13 mars, le Gouvernement tchadien a publié un communiqué, déclarant que des groupes rebelles, appuyés par le Gouvernement soudanais, étaient entrés au Tchad en provenance du Soudan, près de Moudeina. Le 14 mars, un groupe armé, équipé de 25 à 45 véhicules, aurait été aperçu à Choukouyane, à 140 kilomètres au sud-est d'Abéché. Un deuxième groupe serait arrivé plus près d'Abéché, à 45 kilomètres seulement au sud-est de la ville. Des unités des FANT auraient été redéployées en prévision de mouvements dans la zone frontalière avec le Soudan, près d'Adré. Le même jour, le Gouvernement tchadien a levé l'état d'urgence qu'il avait décrété à la mi-février.

C. Situation humanitaire

15. L'est du Tchad continue d'accueillir plus de 250 000 réfugiés soudanais et plus de 180 000 personnes déplacées, dont la survie dépend de l'aide humanitaire, notamment la nourriture, les services de santé et l'eau. L'insécurité liée aux actes de

banditisme et à l'absence d'institutions responsables du maintien de l'ordre ont limité la capacité de la communauté humanitaire à fournir une assistance aux personnes démunies.

16. Hormis les quelque 500 000 réfugiés, déplacés et autres personnes vulnérables présents dans l'est du Tchad, de 10 000 à 12 000 réfugiés en provenance du Darfour-Ouest ont franchi la frontière depuis le 8 février pour échapper aux attaques des milices et aux bombardements du Gouvernement soudanais. Toutes ces personnes touchées par le conflit se trouvent dans une situation particulièrement précaire au sein de cette zone frontalière instable.

17. Les combats qui se sont déroulés à N'Djamena début février ont entraîné la fuite au Cameroun de quelque 30 000 tchadiens, dont environ 10 000 ne sont pas encore rentrés chez eux. La détérioration des conditions de sécurité à la frontière entre le Tchad et le Soudan a également limité la capacité de la communauté humanitaire à apporter une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées dans les sites proches de la frontière. Dans de nombreux cas, les camps de réfugiés et les sites de personnes déplacées ont été infiltrés par des éléments armés.

18. En République centrafricaine, quelque 45 000 personnes déplacées vivent encore dans les trois préfectures du nord-est que sont Vakaga, Haute-Kotto et Bamingui-Bangoran, tandis que 2 500 réfugiés du Darfour-Sud sont encore installés dans un camp à Sam Ouadja, dans la préfecture de Haute-Kotto. Si la communauté humanitaire présente en République centrafricaine continue de fournir une assistance aux populations vulnérables, l'insécurité provoquée par les bandes armées entrave son action.

D. Droits de l'homme

19. La situation des droits de l'homme s'est détériorée au Tchad à la suite des combats qui se sont déroulés début février. Hormis les victimes civiles, on a signalé des violations graves des droits de l'homme commises par les deux parties, et notamment des arrestations de dirigeants de l'opposition et la destruction de biens appartenant à des militants des droits de l'homme. Trois personnalités clefs de l'opposition non armée, à savoir M. Lol Mahamat Choua, ancien chef de l'État et Président du Comité de suivi de l'accord politique du 13 août 2007 en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad, M. Ibni Oumar Mahamat Saleh, porte-parole de la Coordination des partis politiques pour la défense de la Constitution (CPDC), et M. Ngarlejy Yorongar, membre du Parlement, ont été portées disparues. Le 11 février, en réaction à ce qu'ils considéraient comme des mesures de répression visant les membres de l'opposition non armée et des organisations de la société civile, les membres des partis de l'opposition se sont retirés du Comité de suivi de l'accord de suivi. Ils se sont cependant déclarés disposés à siéger à nouveau au Comité dès que seraient instaurées des conditions propices à la paix. Le 14 février, un décret présidentiel instituant l'état d'urgence a été publié, autorisant les perquisitions et le contrôle de la presse privée et publique, limitant la circulation des personnes et des véhicules et interdisant la plupart des réunions publiques.

20. Le 5 février 2008, M^{me} Louise Arbour, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, s'est déclarée profondément préoccupée par l'escalade militaire au Tchad et la menace que présentait cette situation pour les civils. Le 22 février 2008, elle a

invité le Gouvernement tchadien à mener des enquêtes sur les massacres de civils survenus au cours des combats et a exprimé la préoccupation que lui inspiraient l'enlèvement et la détention de plusieurs dirigeants de l'opposition. Elle a également invité le Gouvernement à respecter, durant la période de l'état d'urgence, les normes du droit international relatives au traitement des détenus, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

21. Le 21 février, lors d'une conférence de presse, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité a déclaré que M. Lol Mahamat Choua avait été placé en résidence surveillée, dans la mesure où le Gouvernement le considérait comme un prisonnier de guerre en raison de sa collaboration présumée avec l'opposition armée. Quelques semaines plus tard, M. Ngarlely Yorongar est réapparu au Cameroun, avant de se rendre en France. On ne sait toujours rien de M. Ibni Oumar Mahamat Saleh.

22. Le 27 février, le Président Deby a institué une commission d'enquête chargée de recueillir des informations sur les personnes portées disparues et d'évaluer les dommages subis par l'État et les populations dans les zones où se sont déroulées des combats. La Commission, qui est présidée par le Président de l'Assemblée nationale tchadienne et comprend sept tchadiens et des représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la francophonie, de la Commission européenne et de la République française, dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de sa création pour soumettre son rapport au Président de la République.

III. Activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

23. La MINURCAT dispose actuellement d'un effectif de 163 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 64 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Mon Représentant spécial, M. Victor Angelo, a pris ses fonctions à N'Djamena le 7 mars. Le 17 mars, il a rencontré le Président Deby, qui a confirmé son plein appui à la Mission. Au cours de la période considérée, la MINURCAT et l'EUFOR Tchad/République centrafricaine ont renforcé leur coopération avec le Gouvernement tchadien par le biais de la Coordination nationale d'appui à la Force internationale (CONAFIT), qui est présidée par le Représentant spécial du Président Deby pour la MINURCAT et l'EUFOR Tchad/République centrafricaine.

24. La Sous-Secrétaire générale à l'appui aux missions, M^{me} Jane Holl Lute, a effectué une mission au Tchad les 22 et 23 janvier, afin d'évaluer directement le calendrier du déploiement de la MINURCAT et les difficultés rencontrées en la matière. Son déplacement à Abéché et à Goz Beida, qui lui a permis de mesurer l'importance des difficultés logistiques auxquelles la Mission devra faire face, a également fait ressortir la nécessité d'appliquer au déploiement de la MINURCAT un calendrier réaliste. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, s'est rendu le 25 janvier au Tchad où il a rencontré le Président Deby et les autorités nationales pour examiner des questions restées en suspens, telles que l'accord sur le statut de la mission, les principes de la MINURCAT régissant les opérations de police et la création de la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH). L'accord sur le statut de la mission a été signé le 21 mars.

Police

25. Afin de permettre à la composante de police de la MINURCAT d'entamer ses opérations, 19 membres de la Force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix, qui ont été déployés à la MINURCAT le 19 novembre 2007, se sont vu attribuer des postes clefs à titre intérimaire. Au 11 mars 2008, sur l'effectif autorisé de 300 policiers, 170 avaient été recrutés, 58 ayant été déployés à N'Djamena. Quelque 37 policiers supplémentaires devraient être déployés à l'échéance de la fin mars 2008.

26. Le déploiement de la Force de police permanente a joué un rôle déterminant dans l'instauration d'un cadre propice à la mise en place de la PTPH. La composante de police de la Mission a établi de très bonnes relations de travail avec le Gouvernement tchadien, l'Équipe de pays des Nations Unies, la communauté humanitaire et d'autres partenaires clefs.

27. La formation de 16 formateurs de la PTPH a été menée à bien et s'est achevée le 10 janvier. La MINURCAT a demandé au Gouvernement de désigner les candidats appelés à prendre part à la formation destinée aux responsables de la PTPH et au personnel du siège (77 policiers). Ce programme de formation, qui devait commencer le 1^{er} mars 2008, a été retardé en raison des combats qui se sont déroulés à N'Djamena. Depuis, la désignation, la sélection et la validation des agents de la PTPH se poursuivent. La formation du premier groupe de 220 agents débutera après la formation des responsables et du personnel du siège de la PTPH.

28. À la fin janvier, une mission commune de reconnaissance associant la MINURCAT, des responsables de la police tchadienne et l'EUFOR Tchad/République centrafricaine a été effectuée dans l'est du Tchad, en vue de l'identification de sites susceptibles d'accueillir des postes de police. L'équipe a identifié des sites destinés au PC avancé de la police à Abéché, à 6 commissariats dans les grandes villes et à 12 postes de police, ainsi que les besoins correspondants en matière d'infrastructure et d'équipement.

29. Destiné à préparer l'instauration d'une présence permanente de la police de la MINURCAT à Abéché, un programme d'information concernant la police a débuté le 25 février, avec une équipe de huit policiers déployés par roulement. Le programme a permis de mieux faire connaître la MINURCAT dans l'est du Tchad et de mieux informer les partenaires nationaux et internationaux des projets de la police concernant chaque site. Ce dispositif, qui prépare l'arrivée de la MINURCAT dans l'est du Tchad, restera en place jusqu'à l'ouverture d'un bureau permanent à Abéché.

30. En République centrafricaine, la MINURCAT s'installera bientôt à Bangui dans des locaux qu'elle partagera avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). L'ONU envisage d'effectuer une mission d'évaluation commune à Birao, dans la préfecture de Vakaga, afin de réévaluer la situation et d'élaborer une stratégie qui permette à la MINURCAT de s'attaquer efficacement aux problèmes de sécurité qui se posent dans la zone, conformément à la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité.

Problématique hommes-femmes

31. La MINURCAT, qui continue de promouvoir l'intégration, dans ses activités, du souci de l'égalité entre les sexes, collabore étroitement avec le Haut-

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de mettre au point un document de réflexion sur l'établissement de mécanismes de protection des femmes et des enfants dans l'est du Tchad. Des plans opérationnels visant à désigner des points de contact pour les questions relatives aux femmes et aux enfants dans chaque commissariat et chaque poste de police ont été élaborés. Ils seront mis en place après coordination avec la PTPH.

État de droit

32. Du 18 au 24 janvier 2008, le Département des opérations de maintien de la paix a effectué une mission à N'Djamena afin d'examiner, avec les autorités tchadiennes, l'Équipe de pays des Nations Unies, l'Union européenne et les partenaires, les activités que pourrait mener la MINURCAT dans les domaines de la justice et de l'administration pénitentiaire, ainsi que les modalités de planification et de mise en œuvre de ces activités. La Mission a estimé qu'il convenait d'harmoniser les mécanismes de la justice officielle et de la justice traditionnelle et de renforcer les capacités du personnel des deux systèmes. Parmi les questions clefs abordées figuraient également la formation du personnel de l'administration pénitentiaire tchadienne et l'amélioration des infrastructures pénitentiaires. Une nouvelle mission d'évaluation associant le Département des opérations de maintien de la paix, l'Équipe de pays des Nations Unies et la Commission européenne se rendra au Tchad, début avril, pour élaborer une stratégie intégrée en collaboration avec des homologues tchadiens et assurer la complémentarité des interventions.

Officiers de liaison militaire

33. Sur un effectif autorisé de 50 officiers de liaison militaire de la MINURCAT, 15 ont été déployés. Au cours de la période considérée, les officiers de liaison se sont surtout attachés à établir un important réseau de liaison avec des parties prenantes clefs, notamment en effectuant des missions communes de reconnaissance et de collecte d'informations à Abéché, Goz Beida, Bahāi et Iriba, pour mieux synchroniser leur déploiement. Les conditions de sécurité et les retards qu'a enregistrés la constitution de la force de l'EUFOR ont entravé le déploiement de 25 officiers de liaison, qui devait s'effectuer en janvier. Toutefois, un officier de liaison de haut grade et une première équipe d'officiers de liaison ont été déployés au quartier général opérationnel de l'EUFOR à Paris et au siège de l'EUFOR à Abéché. Les mouvements à venir consisteront surtout à déployer les officiers de liaison vers l'est et le nord, en coordination avec l'EUFOR.

Appui

34. En janvier, la MINURCAT a procédé à des études très détaillées, en collaboration avec le personnel de l'EUFOR, dans tous les lieux où elle est déployée à l'est du pays. En février, à la suite du redéploiement du personnel venu de Douala, une première expédition, par voie maritime, de 71 véhicules et 6 conteneurs provenant du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) est arrivée à N'Djamena. Par ailleurs, les premières expéditions de matériel destiné à la PTPH sont arrivées le 10 mars. Au cours du même mois, la Mission a identifié et occupé trois nouveaux sites temporaires destinés à l'agrandissement de son siège à N'Djamena. Le premier emplacement d'Abéché a été rouvert le 14 mars. La

deuxième expédition de stocks stratégiques pour déploiement rapide, transportée dans 200 conteneurs, a quitté Brindisi (Italie) pour Douala le 1^{er} mars.

IV. Mise en place de l'Opération militaire dirigée par l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine

35. Le 28 janvier, le Conseil de l'Union européenne a lancé l'opération de transition EUFOR Tchad/République centrafricaine et autorisé le général NASH, commandant de l'opération, à commencer le déploiement des forces et à entamer l'exécution de la mission. Si les hostilités déclenchées début février ont retardé le déploiement des troupes de l'EUFOR sur le terrain, le principal quartier général de la Force à Abéché et une base logistique à N'Djamena ont été mis en place. Depuis le 19 février, les forces initiales effectuent des missions de reconnaissance et de contact au centre et au sud de la zone d'opérations. Les spécialistes de l'EUFOR ont également engagé des consultations suivies avec les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires non gouvernementales, à la faveur d'une campagne d'information civile et militaire sur le terrain. Une équipe de reconnaissance de la Force spéciale française sous commandement de l'EUFOR est entrée au Soudan par mégarde et a essuyé des tirs des Forces armées soudanaises, à environ 3 kilomètres à l'intérieur du Darfour, près de la ville tchadienne de Tissi. Un soldat français a été tué et un autre blessé. L'EUFOR mène actuellement une enquête pour tenter de déterminer les circonstances de l'incident.

36. Le 15 mars, l'EUFOR Tchad/République centrafricaine a annoncé qu'elle avait atteint sa capacité opérationnelle initiale, étape qui marquait le début de son mandat de 12 mois. La réalisation de cette capacité opérationnelle s'appuyait sur la mise en place de structures de commandement, de services médicaux de niveau 2, de capacités d'évacuation sanitaire et d'une force d'intervention rapide à Abéché. Par ailleurs, en application de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies procéderont, en consultation avec les Gouvernements tchadien et centrafricain, à une évaluation des besoins, six mois après la déclaration de la capacité opérationnelle initiale de l'EUFOR, c'est-à-dire en septembre 2008, et formuleront des recommandations sur les dispositifs de suivi de l'EUFOR Tchad/République centrafricaine.

37. Au 15 mars, l'effectif de l'EUFOR présent au Tchad et en République centrafricaine dépassait 1 500 personnes, dont 200 à Birao, dans le nord-est de la République centrafricaine, soit près de la moitié de l'effectif autorisé. L'EUFOR ayant atteint sa capacité opérationnelle initiale, la MINURCAT pourra se déployer et mener les activités qui lui ont été assignées, en commençant par Abéché. L'EUFOR Tchad/République centrafricaine envisage de parvenir à sa pleine capacité opérationnelle avec le déploiement intégral, avant l'hivernage, qui commence en juin, de trois bataillons multinationaux basés à Farchana, Goz et Iriba. Ces bataillons assureront la sécurité pour les cinq commissariats de police qu'il est prévu d'installer à Goz Beida, Farchana, Guéréda, Iriba et Bahaï au Tchad, ainsi qu'à Birao en République centrafricaine. Quatorze pays européens fournissent des troupes à l'EUFOR Tchad/République centrafricaine. L'Albanie apporte aussi une contribution à l'opération, tandis que des consultations ont été engagées avec d'autres pays en vue d'obtenir leur participation. L'EUFOR Tchad/République

centrafricaine demeurera donc au Tchad et en République centrafricaine jusqu'au 14 mars 2009.

V. Observations

38. La tentative récente de groupes armés tchadiens de prendre d'assaut N'Djamena, la persistance de l'instabilité dans la zone frontalière entre le Tchad et le Soudan et les mouvements transfrontaliers des groupes armés font ressortir la nécessité d'adopter une démarche intégrée pour faire face à la situation au Tchad. La crise interne du Tchad, la situation dans laquelle se trouvent les réfugiés et les personnes déplacées dans l'est du Tchad et en République centrafricaine, ainsi que les tensions entre le Tchad et le Soudan et la situation au Darfour devraient être abordées simultanément, dans le cadre d'une démarche coordonnée qui prenne en compte les causes profondes des conflits internes et les caractéristiques de la région. Pour l'heure, toutefois, ni la MINURCAT ni l'EUFOR ne sont investis des mandats nécessaires pour affronter ces problèmes.

39. À cet égard, je tiens à saluer les initiatives de médiation qui ont pour objets d'aider les parties tchadiennes à parvenir à un règlement négocié et global de leurs différends et de favoriser une normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan. La signature de l'Accord de Dakar par le Président Deby et le Président Al-Bashir offre aux deux pays la possibilité d'engager un dialogue durable et de s'attaquer au problème de l'insécurité dans la zone de leur frontière commune. Il convient de faire preuve de détermination et d'encourager les parties à rechercher des solutions durables par la voie du dialogue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver une situation politique et sécuritaire déjà fragile.

40. Si la communauté internationale peut aider les parties à régler efficacement leurs différends internes et bilatéraux, il incombe en définitive à ces parties de faire preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires pour résoudre les problèmes qui se posent dans la région sur les plans politique et sécuritaire. Le rétablissement de la sécurité et la protection des réfugiés et des personnes déplacées dans la région exigent l'instauration de relations constructives entre le Tchad et le Soudan et l'institution de liens et de mécanismes de coordination efficaces entre la MINURCAT, l'EUFOR Tchad/République centrafricaine, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et les organisations humanitaires qui interviennent dans l'est du Tchad et au Darfour.

41. Bien que la menace de nouvelles attaques contre N'Djamena se soit estompée, des risques subsistent pour les villes et les villages de l'est du pays. Je suis préoccupé par le caractère particulièrement instable des conditions de sécurité au Tchad et en République centrafricaine, qui continueront d'avoir des incidences sur l'action de la communauté humanitaire en faveur des populations démunies et menacées. L'Appel humanitaire pour 2008 n'a permis de recueillir, jusque-là, qu'un volume limité de contributions au regard de l'enveloppe de 287 millions de dollars sollicitée. Au moment où la MINURCAT et l'EUFOR Tchad/République centrafricaine se déploient pour contribuer à améliorer les conditions de sécurité, j'invite les partenaires internationaux à participer à l'action qui est engagée dans les domaines de l'aide humanitaire, des secours, de la réhabilitation et de la reconstruction.

42. En dépit du fait que les événements survenus début février ont retardé la mise en place d'une présence multidimensionnelle, il est réconfortant de constater que la MINURCAT et l'EUFOR Tchad/République centrafricaine ont rapidement repris leur déploiement et leurs activités. Je note également avec satisfaction que la MINURCAT et les autorités tchadiennes ont réalisé des progrès dans la mise en place de la PTPH. Je tiens à remercier les États Membres qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la MINURCAT et invite les autres États à y contribuer afin d'assurer la bonne application de la résolution 1778 (2007). Pour devenir pleinement opérationnelle, la PTPH devra disposer du financement nécessaire.

43. Dans le rapport que j'ai adressé au Conseil de sécurité le 10 août 2007 (S/2007/488, par. 63), j'ai indiqué que l'élément spécial de la police tchadienne « aurait la responsabilité exclusive du maintien de l'ordre dans des secteurs bien définis, centrés sur les camps de réfugiés, les zones environnantes où sont rassemblées des personnes déplacées et les villes concernées ». Les événements qui se sont produits dans l'est du Tchad ont incité le Gouvernement tchadien à suggérer que la présence de la PTPH soit renforcée dans les zones où vivent des personnes déplacées. Dans la mesure où cette initiative aurait, pour la MINURCAT, des incidences importantes sur les plans logistique et financier, j'envisage de recommander que, lors de l'examen semestriel de la MINURCAT et de l'EUFOR Tchad/République centrafricaine, prévu pour septembre, il soit procédé à un examen attentif de la question et à l'élaboration de recommandations.

44. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement français d'avoir assuré la protection et l'évacuation des membres de la communauté internationale, y compris le personnel des Nations Unies, lors des événements qui se sont produits au début du mois de février.

45. Enfin, je voudrais exprimer toute mon appréciation à mon Représentant spécial, M. Victor Angelo, pour son action, et saluer M. Ousseini Compaoré, qui a assumé les fonctions de chef de Mission par intérim de novembre à mars, pour l'excellent travail qu'il a accompli durant la période extrêmement difficile de la crise qui vient de se produire. Je voudrais également remercier le personnel de la MINURCAT, du BONUCA et de l'Équipe de pays des Nations Unies pour l'action inlassable qu'il mène en faveur de la paix et du développement au Tchad, en République centrafricaine et dans le reste de la région.